

**Approbation des plans de constructions militaires
dans le cadre de la procédure ordinaire d'approbation
des plans concernant la construction du centre d'instruction au combat,
place d'armes de Bure, communes de Bure, Courchavon,
Courtemaîche et Fahy**

du 20 juillet 2006

Se basant sur la demande de armasuisse immobilier du 19 avril 2005, le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) a approuvé la construction du centre d'instruction au combat à la place d'armes de Bure (JU) sous certaines charges.

Notification

La décision sera adressée directement aux participants à la procédure. Durant la période de recours elle est à disposition pour consultation sur internet à l'adresse <http://www.vbs.admin.ch/internet/vbs/de/home/documentation/publication/aktuelle.html>; une copie peut aussi être demandée auprès du secrétariat général du DDPS, 3003 Berne.

Voies de recours

Un recours peut être interjeté contre cette décision auprès du Tribunal administratif fédéral, 3000 Berne 14, dans les 30 jours qui suivent sa notification (art. 130, al. 1, LAAM¹).

31 juillet 2007

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports

¹ Loi fédérale du 3 février 1995 sur l'armée et l'administration militaire (RS 510.10)

Approbation des plans de constructions militaires concernant la construction du centre d'instruction au combat, place d'armes de Bure, communes de Bure, Courchavon, Courtemaîche et Fahy

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2007
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	31
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	31.07.2007
Date	
Data	
Seite	5592-5592
Page	
Pagina	
Ref. No	10 140 817

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.